

Nombre de membres afférents au Bureau Syndical	13
Nombre de membres en exercice	13
Nombre de membres présents	8
Nombre de membres ayant donné pouvoir	1

Délibération n° : 23.02.13

Date de convocation : 17 février 2023

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DU BUREAU SYNDICAL**

L'an deux mille vingt trois  
Le 24 février à 10 heures

Le Bureau Syndical, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Alain ASTRUC, Président du Syndicat Départemental d'Énergie et d'Équipement de la Lozère.

Nom – prénom	Présent(e)	Absent(e)	Absent(e) ayant donné pouvoir à
ASTRUC Alain	X		
BRUGERON Jean-Noël	X		
CASTAN Emmanuel	X		
DE LESCURE Jean	X		
HUGON Christine	X		
ITIER Jean-Paul	X		
JEANJEAN René		X	
MAURIN Olivier	X		
POURQUIER Jean-Paul		X	Monsieur Alain ASTRUC
RECOULIN Isabelle		X	
ROUX Christian	X		
SAINT-LÉGER Francis		X	
TUFFÉRY Julien		X	

Monsieur Christian ROUX a été désigné secrétaire de séance.

**CAMPAGNE DE SENSIBILISATION SUR LA COMPOSITION DES DÉCHETS MÉNAGERS DES LOZÉRIENS**

Monsieur le Président rappelle aux membres du Bureau Syndical que le SDEE, avec l'appui du bureau d'études VERDICITE et le soutien financier de l'ADEME et de la Région Occitanie, a réalisé au cours de l'année 2022 une campagne de caractérisation afin de déterminer la part de matériaux valorisables encore présente dans les Ordures Ménagères résiduelles (OMr) produites par les ménages lozériens.

Les résultats de cette campagne, qui ont été présentés le 1<sup>er</sup> février dernier au cours de la réunion de la Commission Environnement du SDEE, ont permis de mettre en avant une amélioration du tri sur le département de la Lozère, avec **un volume global de déchets OMr collecté par habitant de 254 kg en 2022**, contre 290 kg constatés lors de la précédente campagne de caractérisation réalisée par le SDEE en 2010 (soit une diminution de -14% des quantités d'OMr collectées par habitant).

Toutefois, l'étude qui vient d'être menée, a révélé que **70% du contenu de la poubelle noire des lozériens pourrait en être détourné**, avec notamment :

- ✓ **35,9% de déchets putrescibles compostables**, comprenant 9,2% de gaspillage alimentaire (environ 23 kg par habitant) ;
- ✓ **21,6% d'emballages** pouvant être orientés vers le bac jaune, ce qui signifie qu'il reste encore près des 2/3 du gisement d'emballages qui n'est pas orienté vers la bonne filière ;
- ✓ 5% de papier ;
- ✓ 3,7% de verre ;
- ✓ 4% d'autres déchets valorisables.

Ce sont ainsi plus de 170 kg par habitant qui pourraient être détournés de la poubelle noire des lozériens, représentant un coût supplémentaire non négligeable de collecte et de traitement.

Afin de faire connaître les résultats de cette étude et sensibiliser le plus grand nombre aux gestes de prévention et de tri, il est proposé aux membres du Bureau Syndical de lancer dès ce printemps une campagne de communication à destination du grand public.

Cette campagne, qui s'appuiera sur la diffusion d'un kit de communication (dossier de presse, affiches, infographies Web...) diffusé par le SDEE et relayé à ses collectivités adhérentes et partenaires, ainsi que sur la diffusion d'encarts presse et de spots radio, comprendra 3 phases :

- ✓ Printemps 2023 : résultats globaux du MODECOM
- ✓ Automne 2023 : focus sur les déchets de collecte sélective
- ✓ Printemps 2024 : focus sur les déchets compostables.

Le budget alloué à cette campagne est évalué à 25 000€ (création des supports, frais de publication presse et réseaux sociaux, diffusion radio et communications annexes).

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE BUREAU SYNDICAL  
À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS**

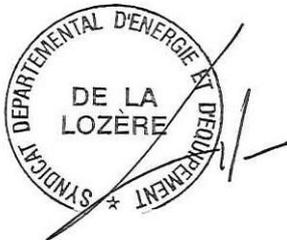
**DÉCIDE** du lancement d'une campagne de communication pour sensibiliser sur la composition des déchets ménagers des lozériens et favoriser les gestes de prévention et de tri des déchets, telle que présentée ci-avant ;

**AUTORISE** son Président à signer les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Ainsi fait et délibéré  
les jour, mois et an susdits  
pour copie conforme

Le Président  
Alain ASTRUC

Le Secrétaire de séance  
Christian ROUX



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

048-254800022-20230224-20230213-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/03/2023

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification.